



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Juin 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB, puis de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 2.1) Avanne-Aveney : Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.2), M. Nicolas BODIN, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.2), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.2), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au 2.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'au 6.3), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.6), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 3.9), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 3.8), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.2), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à partir du 0.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.2) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 0.6) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.6), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : Jean-François MENESTRIER (à partir du 1.1.6) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS (jusqu'au 8.1) Franois : Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 8.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.2), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 3.5) Saône : M. Yoran DELARUE (jusqu'au 2.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Veslesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 7.3) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salín : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Thise : M. Alain LORIGUET Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, P. BONTEMPS, C. CAULET, C. DEVESA (jusqu'au 1.1.1), M. EL-YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 0.6), A. GHEZALI, T. MORTON, D. POISSENOT (à partir du 1.1.2), R. REBRAB, K. ROCHDI (à partir du 3.9), D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.1), R. STHAL, I. SUGNY, G. VAN HELLE (jusqu'au 0.5), C. MAGNIN-FEYSOT, JF. MENESTRIER (jusqu'au 1.1.5), D. HUOT, P. DUCHEZEAU (à partir du 1.1.2), P. BELUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER (à partir du 3.6).

Mandataires : C. DELBENDE, M. LOYAT, F. PRESSE, A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.1), M. ZEHAF, L. CROIZIER (jusqu'au 0.6), N. BODIN, C. MICHEL, P. CURIE (à partir du 1.1.2), Y. POUJET, G. VAN HELLE (à partir du 3.9), D. DARD (jusqu'au 1.1.1), C. THIEBAUT, S. WANLIN, B. FALCINELLA (jusqu'au 0.5), G. PACAUD, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.5), F. LOPEZ, C. LIME (à partir du 1.1.2), J. KRIEGER, F. BAILLY, Y. MAURICE (à partir du 3.6).

Délibération n°2019/004789

Rapport n°1.1.5 - Décision modificative n°1 - 2019

Décision modificative n°1 de 2019

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Le projet de décision modificative n°1 qui est soumis au Conseil communautaire permet, comme chaque année, d'intégrer les résultats de l'exercice budgétaire précédent et de procéder aux ajustements de crédits nécessaires, suite aux informations nouvelles intervenues depuis le vote du budget primitif, soit le 1^{er} avril dernier.

Ce projet de DM1 prend en compte en particulier les ajustements de crédits d'investissement liés à l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) pour sa partie Investissement. Cette actualisation du PPIF intègre une déclinaison affinée des projets en fonction de leur calendrier opérationnel. Le montant de dépenses d'investissement correspondant est de 237,2 M€ sur la période 2019-2023.

Partie 1 - Révision du Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) partie Investissement 2019-2023

La révision du PPIF, soumise à l'approbation du Conseil communautaire, porte sur la partie investissement. Elle est construite sur la base de la capacité à investir que dégage la prospective financière pour la période 2019-2023.

Pour rappel, la capacité à investir du Grand Besançon est vérifiée et présentée chaque année lors du séminaire budgétaire dans le cadre de l'actualisation de la prospective. Elle est construite :

- **sur une base annuelle d'investissement de 15 M€, sur le budget principal, augmentée en 2016 par un effort exceptionnel de 17 M€, en faveur de l'équipement du territoire ;**
- **sur un schéma d'utilisation maximale des excédents antérieurs** dus, non au fonctionnement (la trajectoire étant conforme à la prospective, s'agissant notamment des niveaux d'épargne en rétrospective et en projection) mais aux délais nécessaires à la montée en charge opérationnelle des différents projets. Ainsi, l'excédent 2018 après financement des restes à réaliser, de 23,7 M€, est affecté intégralement à l'investissement (par décision modificative 2019), pour les années à venir. A noter qu'en 2018 la CAGB connaît son plus haut niveau d'investissement sur le budget principal de ces dix dernières années, soit 21,5 M€ auxquels s'ajoutent 12,2 M€ de crédits engagés et reportés sur le budget 2019.
- **avec la prise en compte des subventions d'équipement** que le Grand Besançon est capable de mobiliser auprès de ses partenaires pour la réalisation d'équipements structurants.

Le PPIF présenté pour la période 2019-2023 intègre les phases d'avancement des opérations déjà inscrites, en actualisant notamment l'échéancier des crédits de paiement.

Cette actualisation permet également, dans la mesure du respect de la capacité à investir, d'ajouter des projets pour lesquels le Grand Besançon a pris des engagements.

Le PPIF pour 2019 est par ailleurs actualisé :

- **du transfert de la compétence voirie, qui conduit à l'inscription de 68,3 M€ de nouvelles dépenses**, financées en partie par les attributions de compensation et les fonds de concours des communes, et des subventions, la CAGB portant sur ses fonds propres sa part solidarité, estimée à 7,8 M€ nets sur 2019-2023 (y compris des « coups partis » de 2018 à la charge du Grand Besançon).
- du passage en **maîtrise d'ouvrage CAGB des opérations** du programme universitaire : **bibliothèque universitaire et programme Synergie Campus**, la CAGB portant une part nette de 10 M€ (hors CROUS et Jardin des sciences), conformément au PPIF précédent, le reste étant à financer par nos partenaires (Région, Etat, Université, Département...) sans modification des équilibres en termes de capacité d'investissement.

Le PPIF de la CAGB pour sa partie investissement aboutit à une inscription de dépenses d'investissement de 237,2 M€ sur la période 2019-2023 (hors restes à réaliser 2018). Le PPI présenté en annexe présente 98 projets pour ce montant.

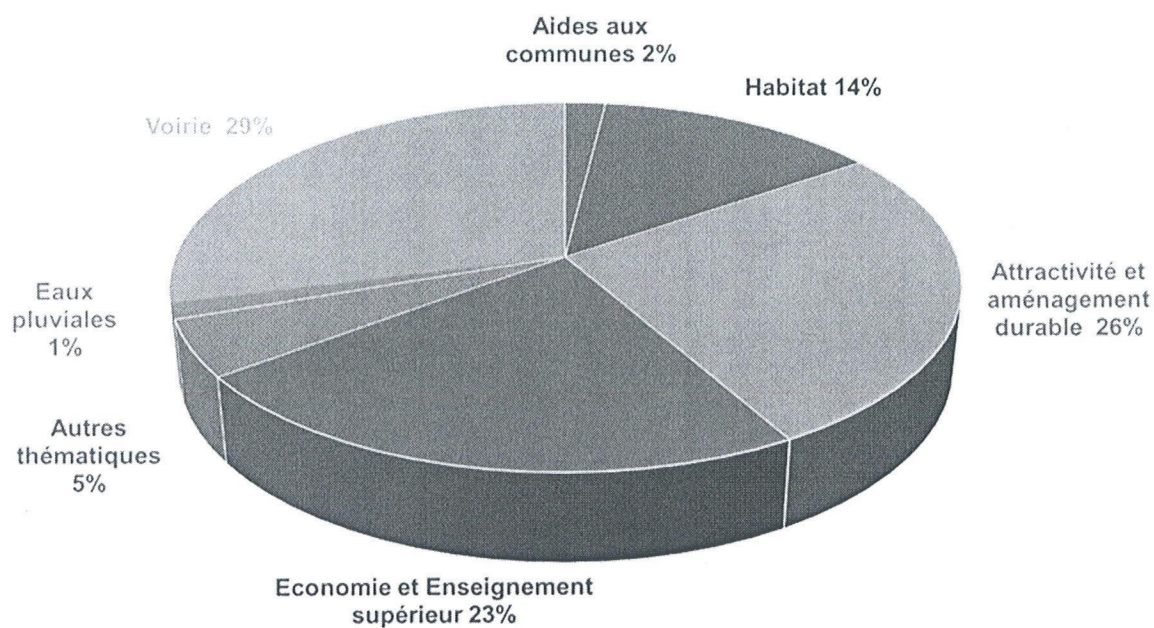
La CAGB s'engage donc avec détermination dans la réalisation de son projet de territoire, et réaffirme sa capacité à porter son ambition sur les années à venir, à être moteur et acteur dans la réalisation d'opérations structurantes et déterminantes pour l'avenir des grands bisontins, à construire avec volontarisme son caractère métropolitain, tout en restant, avec responsabilité, dans le cadrage de sa prospective.

Le détail de ce programme figure en annexe 2 et compte de nombreuses opérations. Parmi les principaux projets 2019, on peut notamment citer :

- Un programme ambitieux de soutien à l'enseignement supérieur, avec en particulier la rénovation, en lien avec la Région BFC et l'Université, du campus de la Bouloie. Au travers de ce programme, il s'agit de réhabiliter les espaces publics, mettre à niveau certains bâtiments, renforcer l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISI FC), requalifier le campus Sport (projet Area Sport) et enfin créer un Learning Centre. Autres projets d'enseignement supérieur soutenus par le Grand Besançon : la Maison Universitaire de l'Education, qui se situera au cœur du site Saint Jacques et qui offrira un pôle de formation supérieure initiale et continue, et le Living Lab Sport qui est un projet de gymnase amélioré situé aux Hauts du Chazal mêlant recherche et pratique sportive ;
- La réhabilitation de la City avec les études de programmation des travaux d'aménagement en 2019 et la mise en œuvre de ces travaux à partir de 2020 pour un montant global de 5 M€ ;
- Des études d'opportunités, l'acquisition de terrains dans les zones économiques et des aménagements (Saint Vit champs Chevaux, Marchaux-Chaudefontaine, Portes de Vesoul...) ainsi que des travaux de requalification dans les ZAE transférées ;
- Le soutien au CHRU en matière d'équipements avec l'acquisition d'un accélérateur de particules et d'un appareil pour l'imagerie par résonance magnétique pour un montant global de 1,5 M€ ;
- La nouvelle politique des gens du voyage avec la création d'une aire de très grand passage ;
- Le Programme de Rénovation Urbaine pour lequel la CAGB s'engage à hauteur de 10 M€ sur la période ;
- Le nouveau Plan Local d'Habitat au-delà de 2019, en cours d'élaboration, pour un montant de 13 M€ au total ;
- L'aménagement d'une seconde salle informatique et le renforcement de la sécurité informatique (stockage et sauvegarde des données informatiques) pour 1,3 M€ ;
- Le projet de Grande Bibliothèque à Saint-Jacques au cœur de la Cité des Savoirs et de l'Innovation, pour lequel les études sont en cours et les travaux préparatoires seront lancés dès 2019 : Ce projet à 51,9 M€ prend en compte la partie Bibliothèque Universitaire pour laquelle la maîtrise d'ouvrage est confiée au Grand Besançon ;
- Le programme d'équipements aquatiques, en partenariat avec la Ville de Besançon, avec tout d'abord la piscine de Chalezeule (participation de la CAGB à hauteur de 1,2 M€), la rénovation du plan d'eau d'Osselle-Routelle (menée par le Grand Besançon pour 5,8 M€, en 2 phases) ;
- L'outdoor avec notamment le festival Grandes Heures Nature et les études pour la base nautique aux Prés-de-Vaux ;
- Le transfert de la compétence Voirie avec la prise en charge d'une part solidarité par l'agglomération.

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive, l'ensemble des engagements du Grand Besançon en matière d'investissement est présenté dans le détail ci-après, par grandes priorités de politiques publiques de l'Agglomération.

Dépenses d'investissement du PPIF 2019-2023
par grandes politiques



La DM1 proposée en deuxième partie permet d'ores et déjà de prendre en compte les ajustements de crédits liés à l'actualisation du PPIF.

Partie 2- Décision Modificative n°1 de 2019

La DM1 2019 est établie dans le respect du cadrage budgétaire fixé dans le cadre de la prospective financière et le PPIF. Elle intègre la reprise des résultats 2018 qui seront utilisés, pour le budget principal, au fur et à mesure de la mise en œuvre opérationnelle des projets du PPIF d'ici à 2023.

Elle prend par ailleurs en compte des ajustements de dépenses, en fonction notamment de l'état d'avancement des différentes opérations d'investissement.

I. Budget principal

A/ Affectation des résultats 2018 et financement des restes à réaliser

Suite à l'étude du Compte administratif 2018, au calcul des résultats définitifs 2018 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient d'affecter les résultats.

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 18 489 296,53 €. Il se compose du résultat de clôture déficitaire en investissement en 2018 (- 6 925 149,96 €) et du besoin de financement des restes à réaliser (11 564 146,57 €).

Le solde de l'excédent 2018 est pour sa part affecté à la section de fonctionnement pour 23 688 588,80 € et permet de dégager de l'autofinancement en effectuant un virement à la section d'investissement.

B/ Nouvelles inscriptions en recettes et dépenses

1. Contractualisation avec l'Etat : annulation de l'inscription prudentielle de pénalité

Le Grand Besançon a signé une contractualisation avec l'Etat le 25 juin 2018, qui encadre l'évolution des dépenses de fonctionnement par rapport au CA 2017, avec un taux maximal d'évolution fixé à 1,2 %.

Les modalités de la mise en œuvre de retraitements pour analyser l'évolution à périmètre constant faisant encore l'objet d'incertitudes lors de l'élaboration du budget 2019, le Grand Besançon a été amené à devoir prévoir à titre prudentiel le versement d'une pénalité de 750 K€ au BP 2019.

Après analyse des retraitements sur la base du guide des retraitements de la DGCL (transferts de compétences, mutualisations ...), en concertation avec les représentants de l'Etat pour une meilleure prise en compte dans la contractualisation des spécificités de la collectivité, la Préfecture a notifié à l'Agglomération qu'aucune pénalité ne sera appliquée, la CAGB ayant respecté ses engagements, permettant dès lors l'annulation de l'inscription prudentielle.

2. Nouvelles dépenses et recettes : ajustements des crédits ouverts au BP 2019

Plusieurs interventions en fonctionnement présentent des besoins d'ajustements de crédits prévus au BP 2019.

En dépenses, les modifications concernent les taxes foncières (8 K€), les prestations de l'Ad@t (7K€), les certificats d'immatriculation suite au transfert de la compétence voirie (7K€), les crédits dédiés aux annonces et insertions (23 K€), les actions de la stratégie commerce (10 K€), la contribution au syndicat mixte Doubs Très Haut Débit (77 K€) et au syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon-La Vèze (30 K€) ainsi que les crédits affectés à la gestion de base de loisirs d'Osselle-Routelle (65 K€).

En recettes, il convient d'intégrer un ajustement de refacturation des prestations pour le Sybert au titre du second semestre 2018 (7 K€) ainsi que les subventions de partenaires publics et privés dans le cadre du festival Grandes Heures Nature (50 K€).

C/ Actualisation du PPIF en investissement

Conformément à l'actualisation du PPIF présentée en première partie, il convient d'ajuster les crédits 2019 en DM 1.

1. Aménagement La City et transfert de bail

Pour faire suite à l'acquisition des locaux de l'aile « ex Caisse d'épargne » de la City fin 2018, une réhabilitation des locaux est envisagée à partir de 2020. Des études de programmation des travaux sont inscrites en 2019 (100 K€). Le total de l'opération est évalué à 5 M€ de 2020 à 2023.

En parallèle des régularisations sont également opérées avec la reprise du bail de location d'une partie des locaux occupés par la Région BFC (79 K€ en recettes et en dépenses).

2. Divers ajustements de crédits ouverts au BP 2019

En investissement, des ajustements doivent être pris en compte afin de régulariser le paiement de la convention avec la Ville de Besançon pour les travaux du centre technique, qui n'a pas pu avoir lieu en 2018.

Dans le cadre du déplacement urbain, il est prévu d'acquérir des Vélos à Assistance Electrique (14 K€).

Au titre du marché de prise de vue aérienne, la restitution du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) engendre 50 K€ de dépenses d'investissement supplémentaires.

Enfin, la CAGB a attribué courant 2018 un fonds de concours à la commune de Thise pour la réhabilitation des hangars de l'aérodrome. Cette subvention d'un montant de 200 K€ correspond à 8% du montant HT des travaux. La CAGB souhaitant renforcer son soutien à l'opération et sur la base d'un plan de financement actualisé, le taux de participation passe de 8% à 10% à savoir une augmentation de 50K€.

3. Voirie

Un ajustement des crédits pour les travaux reportés de 2018 en périurbain est opéré à hauteur de 1,7 M€, associé à un ajustement des fonds de concours pour un montant de 0,7 M€.

Dans le cadre de la programmation des travaux de Gros Entretien Renouvellement (GER), certaines communes ont souhaité bénéficier d'une qualité supérieure ou d'un périmètre élargi pour un montant global de 300 K€ financés intégralement (sur le montant Hors Taxes) par le versement de fonds de concours de ces mêmes communes.

La Ville de Besançon souhaite par ailleurs verser à la CAGB le produit de la vente de ses Certificats d'Economie d'Energie (CEE) généré en 2018 au titre de l'éclairage public. Pour la CAGB cela se traduit par une recette et une dépense de 372 K€ dans le cadre des interventions d'éclairage public en secteur urbain.

4. Living Lab sport

100 K€ sont inscrits au titre des études concernant un projet de gymnase amélioré sur le site des Hauts du Chazal, gymnase mêlant recherche et pratique sportive à destination des étudiants et du public.

La CAGB ayant été sélectionnée suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur ce projet, elle bénéficie par conséquent d'une subvention octroyée par l'agence des sports. Il est donc proposé d'inscrire la recette correspondante à hauteur de 82 K€.

5. Système d'information

La création et l'aménagement d'une deuxième salle informatique de stockage et de sauvegarde des données informatiques nécessite 250 K€ de crédits.

De plus, dans le cadre du projet de gestion globale des stocks de la DSI par le SAM, des équipements de locaux sont nécessaires à hauteur de 25 K€.

Enfin, afin d'améliorer la couverture du système de radiocommunication TETRA, une nouvelle antenne doit être implantée au centre-ville dans l'objectif d'étendre la flotte des terminaux afin de répondre aux demandes des différents services qui les utilisent lors de projets événementiels. Des dépenses à hauteur de 49,5 K€ sont inscrites à cet effet.

Parallèlement, 175 K€ de recettes sont inscrites pour la refacturation de ces services communs à la Ville de Besançon (55,74%) ainsi qu'au CCAS (8,99%).

Suite au sinistre qui a détruit la machine de découpe laser au FABLAB, cette dernière doit être remplacée intégralement. Un montant de 12 K€ est inscrit en dépense d'investissement en complément d'un redéploiement pour atteindre 16,5 K€ de dépenses. Il est proposé d'inscrire en parallèle l'indemnisation par l'assurance à hauteur de 13,1 K€ en recette de fonctionnement.

Délibération du Conseil de Communauté du Jeudi 27 Juin 2019

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

6. Eaux pluviales

Des travaux supplémentaires de zonage d'assainissement pluvial sur le territoire du Grand Besançon s'avèrent nécessaires pour un montant total de 370 K€.

Des subventions provenant de l'Etat pour des travaux réalisés sur la zone du BTC ainsi que sur la commune de Franois peuvent être inscrites à hauteur de 916 K€.

D/ Redéploiements et opérations de régularisation

La Décision modificative prévoit des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires à hauteur de 64 K€ en fonctionnement et 1,3 M€ en investissement.

Des inscriptions sont également effectuées pour prendre en compte des ajustements comptables sur la neutralisation des amortissements, et la prise en compte d'amortissements sur des biens intégrés suite aux transferts de compétences, des admissions en non-valeur et des annulations de titres sur exercices antérieurs, pour un total de 89 K€.

E/ Nouvel équilibre du budget principal

Le besoin de financement par emprunt est réduit de 9,6 M€. Une enveloppe d'investissement, d'un montant de 13,7 M€, intégrée au projet de DM 1, est destinée à financer la réalisation des projets inscrits au PPIF sur la fin du présent mandat.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 24,2 M€.

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

II. Budget annexe Transports

A/ Affectation des résultats 2018 et financement des restes à réaliser

Suite à l'étude du compte administratif 2018, au calcul des résultats définitifs 2018, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement disponible de + 1 772 760,10 € en recettes de fonctionnement (chapitre 002) et de reporter le résultat d'investissement de 4 292 583,64 € en recettes d'investissement (chapitre 001).

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 3 348 545,60 €. Il n'y a pas de restes à réaliser de recettes. Ils sont à intégrer au budget 2019.

B/ Les nouvelles dépenses et ajustements

1. Matériels informatiques, embarqués et roulants

Les principales nouvelles dépenses concernent la mise à jour du système billettique central et le déploiement de la solution Open Paiement pour un montant global de 975 K€. Ce dispositif permettra de proposer une expérience de mobilité connectée plus fluide et plus agréable pour les voyageurs avec pour support la lecture d'une carte de paiement sans contact qui devient par défaut carte de transport.

Il est également proposé un complément de 66 K€ pour le logiciel HASTUS offrant une meilleure planification et gestion des opérations pour les bus et tramway.

Enfin, pour mieux connaître et évaluer la fréquentation des réseaux et adapter les offres de transport mais également dimensionner l'utilisation des véhicules de façon optimale, la mise en place d'un système de comptage automatique des passagers est proposé pour 200 K€.

L'acquisition d'un boggie supplémentaire, chariot situé sous un véhicule ferroviaire sur lequel sont fixés les essieux, est estimé pour 500 K€.

2. Outillages

L'acquisition d'outillages est estimée à 200 K€ comprenant notamment une mezzanine du magasin du centre de maintenance, des charriots porte-baies, deux charriots porte-simples, une grue l'ameublement d'une fosse et un banc de remplissage batterie.

3. Travaux

Suite au fort niveau d'obsolescence atteint, la mise aux normes de l'huilerie du dépôt s'avère nécessaire malgré les interventions correctives déjà réalisées auparavant. Des crédits à hauteur de 175 K€ sont donc positionnés à cet effet.

4. Pôle d'échange et voirie

300 K€ sont prévus pour permettre la sécurisation de l'arrêt Pôle Sportif à savoir des lignes 6 et 7 du réseau urbain, situé Avenue des Montboucons (proximité Temis) et des points d'arrêts périurbains.

5. Ajustement DSP 2019 (200 K€) et affréteurs périurbains (100 K€)

Compte tenu de l'évolution des indices de la DSP, carburants notamment depuis le début de l'année 2019, il est proposé d'anticiper en ajustant de manière prévisionnelle le montant du coût de la DSP de l'exercice. Il en est de même pour le coût de l'adaptation du réseau lors de la dernière rentrée scolaire et le risque d'indexation sur les marchés affréteurs périurbains.

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmentée de 1,5 M€, et le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est ainsi pas modifiée.

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

III. Budget annexe Déchets

A/ Affectation des résultats 2018 et financement des restes à réaliser

Il est rappelé que le Budget Primitif 2019 du Budget annexe Déchets voté le 17 décembre 2018 n'a pas repris par anticipation les résultats 2018. Suite à l'étude du compte administratif 2018, à la définition des résultats définitifs 2018 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement disponible de + 450 533,74 € en recettes de fonctionnement (chapitre 002) et de reporter le résultat d'investissement de 1 912 547,40 € en recettes d'investissement (chapitre 001).

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1 063 850,29 €. Il n'y a pas de restes à réaliser de recettes. Ils sont à intégrer au budget 2019.

B/ Nouvelles dépenses et recettes du budget annexe

Il est proposé d'inscrire la somme de 126 K€ correspondant au solde disponible de l'excédent d'investissement (après financement des restes à réaliser) sur le projet « matériel de transport ».

Le solde vient en annulation des recettes d'emprunt du BP 2019 (0,7 M€), ainsi qu'en abondement :

- de la ligne « titres annulés sur exercices antérieurs » pour un montant de 12 K€
- des dépenses imprévues de fonctionnement pour 439 K€ dans le respect des limites réglementaires (7,5 % des dépenses réelles par section).

Un ajustement des crédits, est opéré sans incidence budgétaire, afin d'intégrer l'amortissement d'une subvention reçue en fin d'année 2018 et non intégrée au moment du Budget Primitif.

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié et le besoin de financement par emprunt est diminué de 721 676 €.

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

IV. Budget annexe CRR

A/ Affectation des résultats 2018 et financement des restes à réaliser

Suite à l'étude du compte administratif 2018, au calcul des résultats définitifs 2018, le besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 611 984,54 € est intégralement couvert par le résultat de fonctionnement. Il se compose du résultat de clôture déficitaire en investissement en 2018 (- 442 308,12 €) et du besoin de financement des restes à réaliser (169 676,42 € net).

B/ Nouvel équilibre du budget annexe CRR

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.
Il n'y a pas de besoin de financement par emprunt et la subvention d'équilibre n'est pas modifiée.

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

V. Budget annexe Autres ZAE

A/ Affectation des résultats 2018

Suite à l'étude du compte administratif 2018, au calcul des résultats définitifs 2018 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient d'affecter les résultats.
L'excédent 2018 dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 151 603,04 €.

B/ Travaux d'aménagement

Les crédits dédiés aux acquisitions de terrain et travaux d'aménagement des zones sont augmentés de 152 K€. Il convient également d'ajuster les mouvements d'ordre au titre des écritures comptables de stock.

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Autres ZAE

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.
L'avance remboursable faite par le budget principal n'est pas modifiée.

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

VI. Budget annexe Eau

A/ Affectation des résultats 2018 et financement des restes à réaliser

Suite à l'étude du compte administratif 2018, au calcul des résultats définitifs 2018 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient d'affecter les résultats.

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 2 365 252,98 €. Il se compose du résultat de clôture déficitaire en investissement en 2018 (- 961 349,38 €) et du besoin de financement des restes à réaliser (1 403 903,60 € net).

Le solde de l'excédent 2018 est pour sa part affecté à la section de fonctionnement pour 3 533 672,18 €.

B/ Travaux

Il est proposé d'ajuster les crédits d'investissement prévus au budget primitif en réduisant les crédits dédiés aux travaux (- 4M€).

C/ Opérations de régularisation

Il est prévu des dépenses supplémentaires de 127 K€ sur le budget annexe Eau afin de se mettre en concordance avec le compte de gestion, suite au transfert automatique des prêts du SI Besançon Thise Chalezeule, affectés à l'Assainissement, mais repris en 2018 par l'Agglomération sur le budget annexe de l'Eau.

D/ Nouvel équilibre du budget annexe Eau

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié, alors que le besoin de financement par emprunt est réduit de 4 M€ pour atteindre 1 428 910 €.

VII. Budget annexe Assainissement

A/ Affectation des résultats 2018 et financement des restes à réaliser

Suite à l'étude du compte administratif 2018, au calcul des résultats définitifs 2018 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient d'affecter les résultats.

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 708 645,59 €. Il se compose du résultat de clôture excédentaire en investissement en 2018 (2 056 165,08 €) et du besoin de financement des restes à réaliser (2 764 810,67 € net).

Le solde de l'excédent 2018 est pour sa part affecté à la section de fonctionnement pour 7 629 437 €.

B/ Travaux

Il est proposé d'ajuster les crédits d'investissement prévus au budget primitif en réduisant les crédits dédiés au matériel de transports (-300 K€) et d'abonder les crédits pour les frais d'études (+110 K€), les recouvrements de plans (+210 K€), les travaux sur les réseaux (+250 K€) et la construction du bâtiment à Port-Douvot (+90 K€). De plus 900 K€ sont inscrits pour des travaux sur le bassin versant de l'Ognon avec notamment la construction d'une nouvelle station d'épuration à Cussey-sur-l'Ognon (en remplacement de l'existante qui est obsolète) et pour les réseaux et postes de refoulement d'aménée des eaux usées à cette station. Ces réseaux concernent Chatillon le Duc, Les Auxons et Geneuille.

Des recettes de subventions de l'agence de l'eau, du département et des communes sont également inscrites à hauteur de 3,4 M€.

C/ Opérations de régularisation

La prévision budgétaire des admissions en non-valeur est augmentée de 10 K€ pour intégrer les listes transmises par le comptable.

Des régularisations, neutres budgétairement, de droits à déduction de TVA sont inscrites en dépenses et recettes d'investissement.

Comme présenté lors du rapprochement du compte de gestion et compte administratif 2018, il convient de procéder à la réduction du résultat repris lors de la dissolution des syndicats (- 2 371 €).

Afin d'être en conformité avec les soldes des comptes d'emprunt du compte de gestion, il est nécessaire d'intégrer les prêts issus du SI Besançon Thise Chalezeule, repris initialement sur le BA Eau.

Enfin, afin de passer les écritures comptables concernant une vente de terrain au budget Assainissement de la CAGB, il convient d'ajuster les écritures d'ordre (+ 3 729 €) en produit de cession et intégration au patrimoine de l'agglomération.

D/ Nouvel équilibre du budget annexe Assainissement

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié, alors que le besoin de financement par emprunt est réduit de 2 153 437,34 € pour s'établir à 7 126 446,66 €.

VIII. Budget annexe Chauffage Urbain

A/ Reprise des excédents du budget Chauffage Urbain de la Ville de Besançon dans le cadre du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2019

Conformément à la délibération concordante de transfert entre la Ville de Besançon et l'Agglomération il convient d'inscrire en DM 1 des recettes exceptionnelles à hauteur des résultats transférés.

Le transfert global sur le budget annexe Chauffage Urbain est de 1,3 M€ en fonctionnement et 163 K€ en investissement.

B/ Travaux

Il est proposé d'augmenter l'inscription des crédits dédiés aux rachats d'ouvrages de 163 K€.

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Chauffage Urbain

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié, le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié (821 348 €).

IX. Evolution du besoin de financement par emprunt du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°1

Le recours prévisionnel à l'emprunt consolidé est diminué de 16,6 M€ pour atteindre 7,2 M€. Il concerne le budget principal pour 0,3 M€, les budgets annexes Transports pour 2 M€, Eau pour 1,4 M€, Assainissement pour 2,6 M€ et Chauffage Urbain pour 0,8 M€.

Besoin de financement par emprunt après DM N°1			
	BP 2019	DM N°1	Total
Budget principal	9 952 859	-9 602 859	350 000
Budget annexe TRANSPORTS	2 000 000		2 000 000
Budget annexe DECHETS	721 676	-721 676	0
Budget annexe CRR	0	0	0
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0
Budget annexe AIBO	0	0	0
Budget annexe Autres ZAE	0	0	0
Budget annexe EAU	5 428 910	-4 000 000	1 428 910
Budget annexe ASSAINISSEMENT	9 279 884	-2 280 928	6 998 956
Budget annexe Chauffage Urbain	821 348		821 348
TOTAL	28 204 677	-16 605 463	11 599 214

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°1 2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92

Contre : 0

Abstentions : 3

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

